

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20260703-21581-DE-1-1
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND

Directeur général



Pas de Calais Habitat

4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT **Office Public de l'Habitat**

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 26 JUIN 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur BARBARIN, Monsieur BAUDE, Monsieur CAGIN, Monsieur DHAUSSY, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Monsieur GLORIAN, Madame LEFEBVRE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Monsieur MELLICK, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Monsieur PANNIER, Monsieur PILCH, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Madame TRIQUET.

Excusés : Monsieur DUBREUCQ qui a donné pouvoir à Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE qui a donné pouvoir à Monsieur BARBARIN, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur DUCONSEIL qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur FLAMENT qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Madame BOUNY.

Délégation de signature 

Direction ressources humaines
Rapporteur : M. FONTALIRAND Bruno

En application des dispositions de l'article R.421-18 du Code de la construction et de l'habitation, et de la décision adoptée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020, le Directeur général peut déléguer sa signature avec l'accord du Bureau du Conseil d'administration aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service.

Compte tenu de la nouvelle classification des emplois effectuée en lien avec la nouvelle convention collective des OPH, ainsi lorsqu'il est fait référence à des emplois de catégorie 1 à 2, il s'agit désormais de catégorie 1 à 7, en raison de cette nouvelle classification.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ autorisent Monsieur Bruno FONTALIRAND, Directeur général, à déléguer sa signature, à compter du 24/08/2026, à Monsieur [REDACTED], Directeur du patrimoine et de la maîtrise d'ouvrage, pour les actes et documents décrits dans la demande de délégation annexée et dans la limite de ses attributions,
- ✓ décident que dans ladite délégation lorsqu'il est fait référence à des emplois de catégorie 1 à 2 il s'agit désormais de catégorie 1 à 7, en raison de cette nouvelle classification.

Décision adoptée à l'unanimité